L’assimilation inversée (rediff)

10/11/2009 à 10h00
Extrait du journal Le Parisien du 10 novembre 2008

Martin, 8 ans, rêvait d’apprendre l’arabe. « Non» lui a répondu son école, au motif qu’il n’était pas arabe.

«TU N’AS PAS le droit d’apprendre l’arabe parce que tu n’es pas arabe ! » Voilà ce qu’une directrice d’école de Vitry a répondu à un petit garçon de 8 ans lorsqu’elle a appris qu’il suivait un cours d’enseignement des langues et cultures d’origine en arabe (Elco).

Martin, élève en CE 2, souhaitait apprendre cette langue depuis l’année dernière. Pour aller plus loin que les rudiments enseignés par sa nounou d’origine tunisienne. Christophe, le papa du garçonnet, est encore abasourdi par la réaction de la directrice : *« Je trouve ça choquant et discriminatoire ! Un enfant de 8 ans qui demande à apprendre une langue étrangère, c’est une ouverture de l’esprit et là, on la bloque. Quel dommage… »*

Mais le combat ne s’est pas arrêté là. **Christophe a en effet saisi la Halde ainsi que le médiateur de la République.** Ces deux plaintes n’auront peut-être bientôt plus lieu d’être. Car, selon le chef du bureau des écoles au ministère de l’Education nationale, *« des accords ont été passés cet été avec le Maroc, la Tunisie et l’Algérie afin d’ouvrir les cours d’arabe à tous, dans la limite des places disponibles »*. (source)

Relire : Les ELCO : 40 ans de propagande islamique au sein des écoles françaises